



Service des poursuites
pénales du Canada

Public Prosecution
Service of Canada

États financiers du SPPC 2020-2021

Bureau du directeur des poursuites pénales



Cette publication présente les états financiers du Service des poursuites pénales du Canada pour l'exercice 2020-2021.

This document is also available in English under the title: PPSC Financial Statements 2020-2021

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, à moins d'avis contraire. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission du Service des poursuites pénales du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Service des poursuites pénales du Canada
160, rue Elgin, 12e étage
Ottawa ON Canada K2P 2C4
info@ppsc.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le procureur général du Canada, 2021.

On peut consulter le présent document sur le site Web du SPPC à l'adresse suivante :
www.sppc-ppsc.gc.ca.

ISSN 2561-7001 (HTML en ligne, anglais)

ISSN 2561-701X (HTML en ligne, français)

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2020-2021

La responsabilité relative à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP), également connu comme le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC). Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont basées sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés dans ces états financiers. Certains renseignements sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, et tiennent compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BDPP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* du BDPP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement selon la *Loi sur la gestion des finances publiques* et autres lois, règlements, pouvoirs et politiques applicables.

Soucieuse de l'intégrité et de l'objectivité des données figurant dans ses états financiers, la direction choisit soigneusement des employés qualifiés et assure leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour répartir adéquatement les responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire comprendre les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction, et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de CIRF axée sur le risque.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable en fonction d'un processus continu qui vise à identifier les risques principaux, à évaluer l'efficacité des mesures de contrôle correspondant, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation axée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor. Les résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du BDPP font partie intégrante de l'approche axée sur le risque adoptée par le personnel de la vérification interne pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion du risque; des processus de contrôle et de gouvernance; ils sont aussi revus par le Comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien des systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers et qui fait des recommandations au directeur des poursuites pénales quant aux états financiers.

Les états financiers du BDPP n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Version originale signée par Kathleen Roussel et Mélanie Lamoureux.

Kathleen Roussel

Directrice des poursuites pénales et sous-procureure générale du Canada

Mélanie Lamoureux, CPA, CMA

Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date: _____

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020 Redressé Note 11
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	30 864	34 685
Indemnités de vacances et congés compensatoires	8 844	8 844
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 777	5 282
Total des passifs	44 485	48 811
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	20 676	21 777
Débiteurs et avances (note 6)	12 829	10 680
Total des actifs financiers bruts	33 505	32 457
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(72)	(2)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(72)	(2)
Total des actifs financiers nets	33 433	32 455
Dette nette ministérielle	11 052	16 356
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	14 560	14 968
Total des actifs non financiers	14 560	14 968
Situation financière nette ministérielle	3 508	(1 388)

Passif éventuel (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Version originale anglaise signée par Kathleen Roussel et Mélanie Lamoureux.

Kathleen Roussel
Directrice des poursuites pénales et sous-procureure
générale du Canada

Mélanie Lamoureux, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date: _____

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2020 Résultats prévus	2021	2020 Redressé Note 11
Charges			
Services de poursuite	219 116	207 252	211 646
Services internes	25 237	23 774	24 208
Total des charges	244 353	231 026	235 854
Revenus			
Services de poursuite	22 742	15 340	18 472
Amendes, confiscations et frais de justice*	800	56 509	248
Loyer provenant des logements fournis aux employés*	500	579	470
Autres*	45	137	35
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 345)	(57 225)	(753)
Total des revenus	22 742	15 340	18 472
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	221 611	215 686	217 382
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	-	198 856	188 357
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	(1 101)	2 271
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	-	22 841	22 573
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	-	-	(2)
Autres éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / d'autres ministères gouvernementaux	-	(14)	45
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	-	(4 896)	4 138
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	-	(1 388)	2 750
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	-	3 508	(1 388)

* Revenus non disponibles

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus 2020	2021	2020
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	-	(4 896)	4 138
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	-	7	706
Ajustements des immobilisations corporelles (note 7)	-	1 046	-
Amortissements des immobilisations corporelles (note 7)	-	(1 461)	(1 694)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-	(408)	(988)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	-	(5 304)	3 150
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	-	16 356	13 206
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	-	11 052	16 356

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	215 686	217 382
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissements des immobilisations corporelles (note 7)	(1 461)	(1 694)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(22 841)	(22 573)
Autres éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / d'autres ministères gouvernementaux	14	(45)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	-	2
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances comptables	2 079	3 293
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	3 821	(6 510)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	-	(2119)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	505	(85)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	197 803	187 651
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	7	706
Ajustements des immobilisations corporelles (note 7)	1 046	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 053	706
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	198 856	188 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP), aussi connu sous le nom du Service des poursuites pénales du Canada, a été créé le 12 décembre 2006 en vertu de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, qui figure en partie 3 de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Le BDPP remplace l'ancien Service fédéral des poursuites du ministère de la Justice du Canada.

Le BDPP a une responsabilité essentielle en plus de ses services internes:

Services de poursuite

Le Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP) poursuit les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues aux lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et équitable. De même, il fournit des conseils juridiques en matière de poursuites aux organismes d'enquête.

Services internes : Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Les 10 catégories de services sont : Services de gestion et de surveillance, Services de communication, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion financière, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services de gestion des biens immobiliers, Services de gestion du matériel et Services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le BDPP est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au BDPP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections "Charges" et "Revenus" de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2020-2021*. Les montants des résultats prévus ne sont pas présentés dans la section "Financement du gouvernement et transferts" de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2020-2021*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le BDPP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BDPP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BDPP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Notes aux états financiers (non audité)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(c) *Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)*

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BDPP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) *Revenus*

- ✓ Les revenus provenant de la prestation de services juridiques sont comptabilisés au cours de l'année où les services sont rendus.
- ✓ Les amendes, les confiscations et les frais de justice sont comptabilisés lors de la réception des paiements par le BDPP.
- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensé à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du BDPP. Bien que l'on s'attend à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il ou elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) *Avantages sociaux futurs*

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BDPP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du BDPP découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ** : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) *Débiteurs*

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Notes aux états financiers (non audité)**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)*****(h) Passif éventuel***

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(i) Actif éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisés à leur coût d'achat. Le BDPP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves telles que définies par la *Loi sur les Indiens* et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	entre 3 et 5 ans
Logiciels informatiques	entre 3 et 5 ans
Mobilier et accessoires	10 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois en service, selon le type d'actif

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires font l'objet d'une incertitude de mesure, car aucune inscription n'a été faite en 2020-2021. Après consultation, l'importance relative a été jugée trop faible au niveau de l'ensemble du gouvernement par le receveur général. L'incertitude de mesure est également influencée par la pandémie COVID-19, où les congés annuels ne suivent pas le schéma habituel, et par la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor de reporter le paiement forfaitaire automatique des indemnités de vacances et congés compensatoires, à moins que l'employé n'en fasse la demande, en raison des problèmes entraînés par le système de paye Phénix. Les créditeurs à la fin de l'exercice ont été créés pour tenir compte de l'encaissement des vacances et des congés compensatoires qui ont été demandés par les employés au 31 mars 2021. Le passif pour les indemnités de vacances et les congés compensatoires sera réévalué en 2021-2022.

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

3. Autorisations parlementaires

Le BDPP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministériel d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BDPP diffèrent selon qu'ils sont présentés conformément au financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2021	2020
(en milliers de dollars)		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	215 686	217 382
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(22 841)	(22 573)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 461)	(1 694)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	504	(85)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	-	(2 119)
Recouvrement d'avantages sociaux des employés	1 353	1 546
Recouvrements de dépenses d'exercices précédents	(592)	(448)
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	(183)	(367)
<i>Total des éléments ayant un incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</i>	(23 220)	(25 740)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	706
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	-	2
Autre	-	582
<i>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</i>	7	1 290
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	192 473	192 932

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2021	2020
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses du Programme	195 131	186 402
Montants législatifs	18 953	16 794
Total des autorisations fournies	214 084	203 196
Fonds non utilisés	(21 611)	(10 264)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	192 473	192 932

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du BDPP :

(en milliers de dollars)	2021	2020 Reclassifié
Créditeurs – autres ministères et organismes	674	1 968
Créditeurs – parties externes	3 728	4 079
Total des crédoiteurs	4 402	6 047
Charges à payer	26 462	28 638
Total des crédoiteurs et des charges à payer	30 864	34 685

* Transfert de 8,6 millions de dollars à partir des *Créditeurs - parties externes* aux *Charges à payer* afin de rectifier la classification des montants. Ce changement de présentation ne se répercute pas sur le grand total des crédoiteurs et des charges à payer.

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du BDPP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2020-2021 s'élève à 12 933 529 \$ (11 635 226 \$ en 2019-2020). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés.

La responsabilité du BDPP relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2021, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	5 282	5 197
Charge pour l'exercice	(395)	396
Prestations versées pendant l'exercice	(110)	(311)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	4 777	5 282

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BDPP :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Débiteurs - autres ministères et organismes	9 028	7 206
Débiteurs - parties externes	3 785	3 454
Avances aux employées	17	21
Débiteurs et avances nets	12 757	10 678

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars) Catégorie d'immobilisations corporelles	Coût				Amortissement cumulé					Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture redressé Note 11	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture redressé Note 11	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2021	2020 redressé Note 11
Matériel informatique	31	-	-	-	31	27	4	-	-	31	-	4
Logiciels informatiques	49	-	-	-	49	44	4	-	-	48	1	5
Mobilier et accessoires	989	-	-	-	989	610	99	-	-	709	280	379
Véhicules automobiles	84	-	-	-	84	69	7	-	-	76	8	15
Améliorations locatives	18 860	7	(15)	-	18 851	7 329	1 347	-	-	8 676	10 175	11 531
Actifs en construction - développement de logiciels	3 034	-	1 062	-	4 096	-	-	-	-	-	4 096	3 034
Total - Coût	23 047	7	1 047	-	24 100	8 079	1 461	-	-	9 540	14 560	14 968

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

8. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès du BDPP dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le BDPP enregistrera une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges dont le dénouement est impossible à déterminer, mais dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à 7 250 000 \$ (15 500 000 \$ au 31 mars 2020) au 31 mars 2021.

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BDPP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le BDPP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le BDPP a reçu et fourni gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le BDPP a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Installations	13 340	13 387
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	9 501	9 186
Total des services communs fournis gratuitement	22 841	22 573

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives afin d'optimiser l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public, et afin que la prestation des services soit plus efficace et plus économique par rapport aux coûts. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada n'est pas inclus dans l'état des résultats.

(b) Services communs fournis gratuitement à d'autres ministères

Durant l'exercice, le BDPP a fourni gratuitement à d'autres ministères des services juridiques, dont la valeur s'établit à 6 050 260 \$ (9 022 849 \$ en 2019-2020).

(c) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2021	2020
Charges - autres ministères et organismes	27 127	20 263
Revenus - autres ministères et organismes	15 680	18 393

Les charges et les revenus inscrits à la section (c) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités des programmes du BDPP et sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour la principale responsabilité essentielle, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Services de poursuite	Services internes	2021	2020
(en milliers de dollars)				
Charges				
Salaires et avantages sociaux	139 666	15 958	155 624	148 616
Services professionnels et spécialisés -				
Mandataires	33 711	3 852	37 563	47 923
Installations	13 390	1 530	14 920	14 809
Services professionnels et spécialisés - Autres	6 637	759	7 396	8 251
Voyages et réinstallations	2 494	285	2 779	6 988
Machinerie et équipement	2 404	275	2 679	2 226
Communications	1 807	206	2 013	1 418
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 596	183	1 779	1 768
Amortissement des immobilisations				
corporelles	1 311	150	1 461	1 694
Location	1 086	124	1 210	790
Réclamations et paiements à titre gracieux	804	205	1 009	145
Entretien et réparation	865	99	964	182
Autres	855	97	952	69
Information	443	51	494	608
Provision pour les passifs éventuels	183	-	183	367
Total - Charges	207 252	23 774	231 026	235 854
Revenus				
Services de poursuite	15 236	104	15 340	18 472
Loyer provenant des logements de l'État fournis aux employés	579	-	579	470
Amendes, confiscations et frais de justice	172	56 337	56 509	248
Autres	137	-	137	35
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(888)	(56 337)	(57 225)	(753)
Total - Revenus	15 236	104	15 340	18 472
Coût de fonctionnement net	192 016	23 670	215 686	217 382

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

Notes aux états financiers (non audité)

11. Redressement des résultat de l'exercice précédent

En 2020-2021, le BDPP a effectué un examen de ses immobilisations corporelles. À la suite de l'examen, le BDPP a identifié des immobilisations corporelles qui n'avaient pas été correctement déclarées et/ou enregistrées dans le solde des immobilisations. En conséquence, les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été retraités. L'effet de cet ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)	2020 Avant redressement	Incidences du redressement	2020 Redressé
État de la situation financière			
Immobilisations corporelles et total des actifs non financiers	5 759	9 209	14 968
Situation financière nette ministérielle	(10 597)	9 209	(1 388)
État des résultats et de la situation financière nette			
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	(6 459)	9 209	2 750
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	(10 597)	9 209	(1 388)
Ajustement du solde d'ouverture			
(en milliers de dollars)	2020 Solde de clôture	Ajustement au solde d'ouverture	2021 Solde d'ouverture redressé
Actifs immobilisés			
Matériel informatique	31	-	31
Logiciels informatiques	49	-	49
Mobilier et accessoires	989	-	989
Véhicules automobiles	84	-	84
Améliorations locatives	18 860	-	18 860
Actifs en construction	-	3 034	3 034
Coût total	20 013	3 034	23 047
Amortissement cumulé			
Matériel informatique	27	-	27
Logiciels informatiques	44	-	44
Mobilier et accessoires	610	-	610
Véhicules automobiles	69	-	69
Améliorations locatives	13 504	(6 175)	7 329
Coût total	14 254	(6 175)	8 079
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles			
Matériel informatique	4	-	4
Logiciels informatiques	5	-	5
Mobilier et accessoires	379	-	379
Véhicules automobiles	15	-	15
Améliorations locatives	5 356	6 175	11 531
Actifs en construction	-	3 034	3 034
Coût total	5 759	9 209	14 968

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.